



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de la CORRÈZE

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20240920-AR_AAC_ASE_2024-AR
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024

Standard Direction
05.55.20.69.40
Emploi-Concours - S.P.E.T
05.55.20.69.41

N°2024-207

ARRÊTÉ portant liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, spécialité CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE, au titre de l'année 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Sport, Livre II, Titre II, Chapitre 1^{er}, disposant en son article L 221-3 que les sportifs et arbitres et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié, fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018 modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la «Base concours»,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021, pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020, fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la «Base concours»,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2024-54 en date du 28 février 2024, portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Assistant Territorial Socio-Educatif dans la spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale,

Vu le Schéma Régional de Coopération, de Mutualisation et de Spécialisation, approuvé par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Considérant que les dossiers de candidatures ont été déposés jusqu'au 23 mai 2024 inclus,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir au concours sur titres d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF, organisé au titre de l'année 2024, dans la spécialité *Conseiller en économie sociale et familiale*, sous réserve de la production des pièces requises avant le début de l'épreuve, est annexée au présent arrêté.

Le nombre de candidats admis à concourir est de 156.

ARTICLE 2 : L'article 8 de l'arrêté n°2024-54 en date du 28 février 2024 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF dans la spécialité *Conseiller en économie sociale et familiale* au titre de l'année 2024, est modifié comme suit :

L'épreuve orale d'admission se déroulera dans les locaux du Centre de Gestion, 19C route de Champeau – CS 90208 – 19007 TULLE CEDEX, les **8, 9 et 10 octobre 2024**.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de la CORREZE.

Fait à TULLE, le 20 septembre 2024

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES, 2 Cours Bugeaud – 87000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
- Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Transmis le :

Liste des candidats admis à concourir au concours sur titres d'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF 2024 – Spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
1	ACHARD Jodie	née ACHARD
2	AMARI Caroline	née AMARI
3	ANDRIEUX Margot	née ANDRIEUX
4	ARDOUIN Célia Chloé	née ARDOUIN
5	AUDOIN Lydie	
6	AUGER Aurelia	née AUGER
7	AYGALENG Mélanie	née AYGALENG
8	AZCUE Raphaëlle	née AZCUE
9	BAJRAMOVA Dzeva	née BAJRAMOVA
10	BARAU Valérie	née LANNEGRAND
11	BARSEYNI Camille	née BRUNEL
12	BECOUSE Amélie	née BECOUSE
13	BELLAIR Carole	née BELLAIR
14	BERTET Lisa Elodie	née BERTET
15	BERTHELOT Anne-Soline	née BESSE
16	BERTRAND Maryline	
17	BESSAGUET Isabelle	née TRUNDE
18	BIGRE Margaux	née BIGRE
19	BILON Michèle*	née BILON
20	BOISSINOT Mathilde	née BOISSINOT
21	BONNAL Sophie	née BONNAL
22	BORGEAIS Adeline	
23	BOS Chloé Cynthia	née BOS
24	BOUCHAREYCHAS Aloïs	née BOUCHAREYCHAS
25	BOUHIER Christelle Martine Gisèle	née GUESNE
26	BOULERT Christelle Valérie	née BOULERT
27	BOULESTEIX Sandra Ophélie	née BOULESTEIX
28	BOUTANT Carine	née POUPIN
29	BOUTEILLER Virginie Christine Patricia	née BOUTEILLER
30	CALEYRON Aude	née CALEYRON
31	CANTAIS Erika	née CANTAIS
32	CAPDAU Emilie Virginie	née CAPDAU
33	CARRIERE Thibault	
34	CHABEAUTI Severine Anne Pierrette	née ABELARD
35	CHABRY Julien	
36	CHAMALOT Mélodie	née CHAMALOT
37	CHAMBRIER Maud Christèle Patricia	née CHAMBRIER
38	CHARRIER Léa	
39	CHASSERAY CORDEAU Mélanie	née CHASSERAY CORDEAU
40	CLAVE Marion	née CLAVE
41	CORAZZA Romane	née CORAZZA
42	COUDERT Alexandra	née COUDERT
43	COUDRIER Betty	née COUDRIER
44	DALLE Julie	née DALLE
45	DEBAIN Sonia Marguerite Jeanne	née DEBAIN
46	DEBERNARD Morgane	née DEBERNARD
47	DEMAY Aline	née BLANDIN
48	DESROSES Emeline Marie	née DESROSES
49	DIDIOT-DAUCHY Agathe	née DIDOT
50	DINDINAUD Camille	née DINDINAUD
51	DOS SANTOS Jessica	née DOS SANTOS

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
52	DOUX Delphine	née DOUX
53	DUBOIS Océane	née DUBOIS
54	DUBOURG Solene	née DUBOURG
55	DUFOUR Adèle	née CANESSON
56	DUPAS Morgane	née DUPAS
57	DUPUY Isabelle	
58	DURAND Aurélie	née DURAND
59	DUVAL Hélène Corinne Nelly	née DUVAL
60	EPELDE Emilie	née EPELDE
61	FALL Anne-Cecile	née ROBIN
62	FARGEOT Ségolène	née FARGEOT
63	FAUGERAS Laury	née FAUGERAS
64	FERREIRA Alisson	
65	FONTANEL Anaïs	née FONTANEL
66	FORESTIER Virginie	née FORESTIER
67	FOUGÈRE Amélie	née DARMON
68	GAMARD Pierre Jean	né GAMARD
69	GAUMONDY Marie-Lydia	née GAUMONDY
70	GENEUVRE Emilie	née GENEUVRE
71	GHASSEMEZADEH DJILDANI Sarah	née GHASSEMEZADEH DJILDANI
72	GODBOUT Aurélien Michel Robert	
73	GONÇALVES Ana Paula	née PINHEIRO
74	GOURDET Mathilde	
75	GRENET Elisa	
76	GROLEAU Charlyne	née GROLEAU
77	GUILLON Marie	née GUILLON
78	GUYON Aurelie	
79	HALVICK Aude	née HALVICK
80	HAUTIN Alicia	née HAUTIN
81	HONTANG Emilie	née HONTANG
82	HÉDUY Sandra	née HÉDUY
83	JACQUES Lisa Léa Rolande	née JACQUES
84	JARRIGE Pauline	née JARRIGE
85	JAVERZAC Louis	
86	KAMDEM TCHOUANGTE Melanie	née LETANGRE
87	KOUCHA Ludivine	née KOUCHA
88	KRUCKER Héloïse Clotilde	née KRUCKER
89	LAHCENE Carla	née LAHCENE
90	LAJUDIE Marie-Clotilde	née LAJUDIE
91	LASCARAY Ophélie	
92	LASPOUGEAS Elisa	née LASPOUGEAS
93	LATAPPY Chloé	née LATAPPY
94	LIGABUE Laila	née AMRANI
95	LOMBERTIE Enora	née LOMBERTIE
96	MAGNIER Cécile Hélène	née MAGNIER
97	MAKASY Claudy Liesse	née MAKASY
98	MALBERNARD Sandrine	née BOLO
99	MARANDEL Lucie Raymonde Hélène	née MARANDEL
100	MARCERON Manon	née MARCERON
101	MARCHAND Maeva	née MARCHAND
102	MARIN Clara	née MARIN
103	MARTIN Aline	née MARTIN
104	MASSARD Mylène	née MASSARD
105	MATHIAS Coralie	née MATHIAS
106	MAUROUX Cloé	née MAUROUX
107	MAYET Floriane Ophélie	née MAYET
108	MAZEAU Marjorie	née MAZEAU

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
109	MAZET Aurélie	née MAZET
110	MEDA Gabrielle	née MEDA
111	MEMIN Anne	née MEMIN
112	MENNETEAU Marion	née MENNETEAU
113	MERIEL Pauline Barbara	née MERIEL
114	METIVIER Florie	née METIVIER
115	MORATILLE Marie-Stéphanie	née MORATILLE
116	MOULIE Marie	née MOULIE
117	MOULIÉ Candice	née MOULIE
118	MOUTY Cloé	née MOUTY
119	MURARO Victoria	née MURARO
120	NICOLAS Estelle	née NICOLAS
121	NIZIER Thibault	
122	PEREAU Marion	née PEREAU
123	PEYNAUD Charlotte	née PEYNAUD
124	PIRON Isabelle	née RAKOTONIAINA
125	POULLAIN Elodie	née POULLAIN
126	PRIEUR Agathe	née PRIEUR
127	PRUE Anaëlle	née PRUE
128	PRYBYS Charlène	née PRYBYS
129	RANC Angéline	née MAITRE
130	REY Amélie	née REY
131	RICHARD Stéphanie	née RICHARD
132	RODRIGUES Mathilde	née RODRIGUES
133	ROSSI Laëtitia	née ROSSI
134	SALANOVA-BRETEAU Justine	née SALANOVA
135	SAMEIRO Laure	née SAMEIRO
136	SANCHEZ Marie	
137	SARRE Angélique	née SIMONNEAU
138	SAUVAGE Charlie	née SAUVAGE
139	SAUVINET Myriam	née SAUVINET
140	SCHMIDT Anne-Lise	née SCHMIDT
141	SOULAT Cendrine	née SOULAT
142	STOLTZ Mathilda Dany Caroline	née STOLTZ
143	THIBAUT Malory	née THIBAUT
144	TORNIL Marie-Liselotte	née TORNIL
145	ULRIKSON Othiliana Augustine Marie-Madeleine Renée	née ULRIKSON
146	VAILLANT Sarah	née VAILLANT
147	VALETTE Marie-Alix	née ROBERT
148	VENDRELL Muriel	née VIGNACQ
149	VERMEULEN Ana	née VERMEULEN
150	VIENNET Véronique	née GRANDJAUD
151	VIGNER Marine	née LACALLE
152	VIGOUROUX Célia	née BOUYSSOU
153	VIGUIER-RICHARD Marine	née VIGUIER-RICHARD
154	VILLA-CAMPES Léna	
155	VILLEMIANE Anaïs	née VILLEMIANE
156	WOZIWODA Emilie	née WOZIWODA

Nombre de candidats admis à concourir : 156